AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRTSGEOO

DÉCRET N° 2018-512 DU 31 OCTOBRE 2018

portant abrogation de nomination.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2017-253 du 03 mai 2017 modifiant le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;

sur proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 31 octobre 2018,

D É C R È T E

Article premier

Sont abrogées, les dispositions du décret n° 2016-532 du 29 août 2016 portant nomination au Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, **en ce qui concerne** monsieur **Z. Gildas Borgia KOTEGNON, uniquement.**

Article 2

L'intéressé est déchargé de ses fonctions et remis à la disposition de son ministère d'origine.

Article 3

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

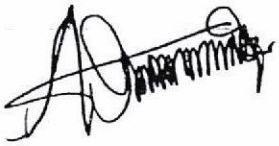

Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Enseignements
Secondaire, Technique et de la
Formation Professionnelle,

Mahougnon KAKPO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MESTFP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.-